



ESPACE MAGNAN

Animation

animation@espacemagnan.com
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice / Tél : 04 93 86 28 75
www.espacemagnan.com

DOSSIER D'INSCRIPTION ESPACE JEUNES ÉTÉ 2021 du 7 AU 22 JUILLET

Cet été, l'Espace Magnan ouvre le nouvel **Espace Jeunes** dédié aux adolescents **de 13 à 16 ans**. Les vacances sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir des activités sportives et culturelles, qui éveilleront le mental et le physique.

Encadré par une équipe d'animation, guidé par des professionnels qui interviendront dans leurs disciplines, l'Espace Jeune propose cinq journées à thème sur ce mois de juillet.

Les inscriptions aux activités de ce nouvel Espace Jeunes s'effectuent à **l'accueil de l'Espace Magnan** pendant les heures d'ouverture :

> du Lundi au Vendredi de 13h30 -18h

L'adhésion est obligatoire, elle est de **3€ pour tout le mois de juillet** et donne accès aux sorties, excepté les sorties **spéléologie** et **canyoning** à **20€** chacune.

Le dossier d'inscription est constitué de

- > 1 la fiche sanitaire de liaison
- > 2 la fiche des activités choisies
- > 3 l'autorisation parentale de sortie
- > 4 l'autorisation parentale du droit à l'image
- > 5 du règlement intérieur.

Merci d'imprimer ce dossier, de le remplir et de l'amener avec votre règlement à l'accueil de l'Espace Magnan pendant les horaires d'ouverture.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON SIGNÉ NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

Merci !

La Direction

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2021

Nom de l'enfant* :

Prénom* :

Sexe F M

Date de naissance* :

Adresse de l'enfant* :

N° Famille (réservé administration) :

1- VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

En application du décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, je certifie que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires :

OUI* NON*

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR :

Suit-il un traitement médical ? OUI* NON

*Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants au directeur du centre (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les allergies suivantes :

Alimentaires Médicamenteuses Autres (animaux, pollen, plantes, asthme...)

Précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs, et la conduite à tenir :

Remettre le certificat médical ou le PAI au directeur du centre, le cas échéant, l'enfant ne pourra être accueilli sur le centre de loisirs.

3 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficulté de sommeil, énurésie nocturne :

4 - TYPE DE MENU

Si votre enfant fréquente la restauration scolaire d'une école publique de la Ville de Nice, le type repas servi en Accueil de Loisirs sera le même.

Repas standard Repas sans porc Repas sans viande

5 - RESPONSABLE DU MINEUR À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM : PRENOM :

TEL 1 : TEL 2 :

NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :

<input type="checkbox"/> Responsable légal 1 (si différent Adulte 1)	<input type="checkbox"/> Responsable légal 2 (si différent Adulte 2)
Nom* Nom de jeune fille*	Nom* Nom de jeune fille*
Prénom*	Prénom*
Téléphone portable*	Téléphone portable*

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'accorde à la Ville et ses partenaires associatifs le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de reportages photographiques et vidéo.

NICE, le*.....

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

Responsable légal 1

Responsable légal 2

J'accepte que mon adresse email

J'accepte que mon numéro de téléphone portable

Soit utilisé(e) par le personnel habilité de la Direction de l'Education et/ou de la Restauration et/ou de l'Enfance et Animation et/ou du Guichet Nice Facile de la Ville de Nice afin de m'adresser de l'information en lien avec l'école et/ou la cantine et/ou l'accueil de loisirs dans lequel est inscrit mon enfant.

Je suis informé(e) que cette donnée ne pourra être utilisée dans ce cadre que le temps d'inscription de mon enfant dans l'établissement concerné.

Je suis informé(e) que je dispose du droit de retirer mon consentement à tout moment et de me désinscrire de ce service en modifiant ma fiche famille.

Information informatique et libertés : « Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le Guichet Unique Nice Facile de la ville de Nice, destiné à la création ou mise à jour du dossier administratif d'Accueils de loisirs/EMS. La collecte de vos données -nécessaire au traitement de votre demande- repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant au Guichet susvisé. Les données enregistrées sont réservées à l'usage du Guichet Unique Nice Facile aux seules fins définies ci-avant. Elles ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'à la Direction de la Restauration et à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, soumis au respect des règles de protection des données. Les données sont conservées 6 ans. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser au Guichet Unique Nice Facile - Mairie de Nice 06364 Nice Cedex 4. Vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez -après avoir contacté le Guichet susvisé, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.»



ESPACE MAGNAN

Animation

animation@espacemagnan.com
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice / Tél : 04 93 86 28 75
www.espacemagnan.com

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS (cochez la case correspondante)

• MERCREDI 7 JUILLET : SORTIE SPÉLÉOLOGIE

Découverte du monde souterrain et des enjeux de protection du milieu karstique avec le guide spéléo professionnel Pascal Zaoui (Brevet d'Etat)

> Grotte de la Mescla - Malaussène

+ 20 €

• MARDI 13 JUILLET : VISITE DU MUSÉE DU SPORT

Visite de l'exposition « Médias & Sports »

Dans cette exposition, le Musée National du Sport raconte l'histoire de ceux qui transmettent le sport et qui, depuis plus de 150 ans, le transforment pour le rendre toujours plus populaire.

> Stade Allianz Riviera - Nice

• JEUDI 15 JUILLET : ATELIER SELF DÉFENSE

Initiation au self defense et à la connaissance de soi avec Jeannot Ranarivony, professeur de Karaté, 6^e Dan Diplômé d'Etat

> Parc Carol De Roumanie - Nice

• MARDI 20 JUILLET : CANYONING

Découverte d'une des plus belles rivières des Alpes - Maritimes, au programme cascades et descentes avec le guide professionnel Guillaume Coquin (Brevet d'Etat)

> Les Gorges du Loup - La Colle-sur-Loup

+ 20 €

• JEUDI 22 JUILLET : TEMPO D'ÉTÉ

Une journée au rythme de la découverte du Beatbox, accompagnée de rap et slam, avec Yannick, professeur de Hip-hop polyvalent.

> Espace Magnan - Nice



ESPACE MAGNAN

Animation

animation@espacemagnan.com
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice / Tél : 04 93 86 28 75
www.espacemagnan.com

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

A remplir impérativement lors de l'inscription de votre enfant à l'Espace Jeunes si vous souhaitez qu'il sorte seul de la structure

Je soussigné-e

Parents ou responsables de l'enfant :

Nom : Prénom :

autorise mon enfant à rentrer seul à notre domicile (préciser l'adresse) :

.....

Date :

Signature :



ESPACE MAGNAN

Animation

animation@espacemagnan.com
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice / Tél : 04 93 86 28 75
www.espacemagnan.com

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION D'IMAGE 2021

Je soussigné-e

parents ou responsables de l'enfant :

Nom : Prénom :

autorise n'autorise pas

mon enfant à être photographié et filmé dans le cadre des activités de l'Espace Magnan.

J'autorise par là-même l'Espace Magnan à utiliser les images de mon enfant et documents audiovisuels de manière exceptionnelle.

Ces photos ou films sont conservés sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Date :

Signature :



ESPACE MAGNAN

Animation

animation@espacemagnan.com
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice / Tél : 04 93 86 28 75
www.espacemagnan.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES ANNÉE 2021/2022

ARTICLE 1 : Contrat entre la famille et l'Organisateur

L'inscription d'un adolescent à l'Espace Jeunes équivaut à un contrat passé entre la famille et le responsable de l'espace jeunes. Les deux parties s'obligent donc à respecter les termes du présent règlement intérieur, qui a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'Espace Jeunes de l'Espace Magnan.

ARTICLE 2 : Modalités de fonctionnement

L'Espace Jeunes, agréé par la Direction Jeunesse et Sports et la Caisse d'Allocations Familiales, est avant tout un lieu de rencontre, de loisirs et un lieu où sont privilégiées des activités sportives, culturelles, de création, ludiques et artistiques pour les adolescents de 13 à 16 ans.

L'Espace Jeunes fonctionne durant l'été, du 7 au 22 juillet.

Temps d'accueil période estivale : à partir de 8h et jusqu'à 18h maximum les mardis et jeudis.

Il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement.

Pour cette période de vacances scolaires un programme d'activités sera proposé aux jeunes.

L'équipe de l'espace jeunes en assure sa diffusion par l'intermédiaire du site internet de l'Espace Magnan.

L'annulation de toute activité doit se faire au minimum 48 heures avant le début de celle-ci afin d'en demander le remboursement.

Dans les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué SAUF sur présentation d'un certificat médical. L'annulation se fait uniquement par téléphone, au numéro de l'accueil 04 93 86 28 75.

En cas d'absence injustifiée, le jeune ne sera pas prioritaire pour s'inscrire aux prochaines sorties.

L'espace ne dispose pas d'un service de restauration, de ce fait les jeunes devront être autonomes dans la gestion de leur repas lors d'animation en journée complète. Le goûter est en revanche fourni par l'espace jeunes.

Les animateurs étant dévolus selon la réglementation, à la surveillance et à l'accompagnement des jeunes, ils ne peuvent en aucun cas effectuer des tâches administratives pendant le temps de présence des jeunes.

ARTICLE 3 : Local et matériel

Le local et le matériel devront être rendus en bon état, propres et rangés. Dans le cas de détérioration involontaire, le(s) jeune(s) responsable(s) devront réparer (si cela est possible) ce qui a été dégradé. Dans le cadre d'une détérioration volontaire, en plus de la réparation, une sanction pourra être prononcée par les responsables de l'espace jeunes, vis-à-vis des jeunes impliqués. Cette sanction pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

ARTICLE 4 : Modalités d'inscription et de paiement

Inscription :

- Dossier d'inscription à télécharger sur le site, à imprimer, à remplir et à ramener à l'accueil
- Régler l'adhésion de 3 euros à l'association

Tarifs : Tarifs : la participation des familles s'établit à hauteur de 3€ d'adhésion pour tout l'été.

(Paiement par carte bleue, espèces, chèque)

L'inscription s'effectue chaque début de journée de 8h à 9h

Un supplément de 20€ sera demandé aux familles pour les sorties spéléo et canyoning



ESPACE MAGNAN

Animation

animation@espacemagnan.com
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice / Tél : 04 93 86 28 75
www.espacemagnan.com

ARTICLE 5 : Encadrement et activités

L'Espace Jeunes est habilité par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport. A cet effet, l'encadrement des mineurs est soumis à des exigences réglementaires fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction ainsi que les quotas d'encadrement.

ARTICLE 6 : Prise en charge de l'adolescent

Les jeunes doivent se conformer aux consignes de sécurité édictées par l'équipe d'encadrement.

A ce titre, ils ne doivent jamais échapper à la vigilance des animateurs/éducateurs lors des sorties et par conséquent ils doivent toujours tenir informés les animateurs lorsqu'ils quittent le lieu d'accueil.

Nous rappelons que l'espace jeunes est avant tout un espace convivial. Il est donc demandé à tous de faire particulièrement attention à son comportement.

Il ne sera aucunement toléré :

- Toute agression physique et/ou verbale dirigée vers les jeunes ou les adultes.
- Toute détérioration du matériel, local, minibus...
- Toutes consommations de substances illicites et alcool
- Toutes intrusions d'objets dangereux

Une tenue vestimentaire adaptée et correcte sera également demandée aux adolescents ainsi qu'aux encadrants.

ARTICLE 7 : Dispositions et précautions

Les vêtements, accessoires et tout effet personnel de valeur sont à la charge et sous la responsabilité des parents et des jeunes. L'Espace Magnan ne peut être tenu responsable des dégradations, bris, vol ou perte d'objets de valeurs appartenant aux jeunes.

ARTICLE 8 : Mesures disciplinaires

Outre les avertissements verbaux pour comportements irrespectueux et/ou d'indiscipline, la radiation d'une inscription pourra être prononcée après avoir entendu le représentant légal de l'adolescent pour :

- Comportement asocial ou dangereux ayant motivé un rapport circonstancié du directeur du centre
- Non-respect des dispositions mentionnées au présent règlement

L'exclusion d'une journée à la radiation définitive pourra être prononcée en vertu du présent article.

Ce présent règlement sera remis au représentant ou tuteur légal de l'adolescent au moment de l'inscription. Il sera affiché à l'accueil de l'association au même titre que toutes les pièces obligatoires (projets d'activités, ...).

La Direction

Signature du représentant légal